Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260618-202606003-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 11 juin 2026

Délibération du conseil municipal

Jeudi 18 juin 2026 – 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.
PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry,
SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

N°202606003 - VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION B4 N° DP A MONSIEUR DAVID POCHON – REGULARISATION

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de Monsieur **David POCHON** relative à l'acquisition d'une parcelle communale cadastrée **section B4 n°DP** ;

Considérant que cette parcelle, d'une superficie de **244 m²**, ne présente plus d'utilité pour la commune ;

Considérant l'intérêt de procéder à sa cession au profit de Monsieur David POCHON ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la vente à Monsieur **David POCHON** de la parcelle cadastrée **section B n° 4 (DP)** d'une superficie de **244 m²**.

DE FIXER le prix de vente à **0,40 € par mètre carré**, soit un montant total de :
244 m² × 0,40 € = **97,60 €**. Précise que les frais de notaire et tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour copie conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 25 JUIN 2026
et de sa publication le 25 JUIN 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320